

## **COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 MAI 2016**

L'an deux mille seize, le 17 mai à 20h30, le Conseil Municipal d'ENNERY, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Ghislaine MELON, à la suite de la convocation dressée par Madame le Maire, le 12 mai 2016 et affichée le 12 mai 2016.

**MEMBRES PRÉSENTS** : Mme Céline CAMPION, M. Damien DAL MAGRO, Mme Mireille DARTHOIS, Mme Amina DELEPORTE, M. Denis KOULMANN, M. Dominique LAURENT, M. Armand LEJEUNE, M. Daniel MALNORY, Mme Aurélia MAYERY, Mme Ghislaine MELON, Mme Jennifer MUSZYNSKI, Mme Colette NEGRI, M. Bernard PREVOT, M. Julien SUPPER, Mme Christelle TANNOUCHE BENNANI, M. Jean VIGNOLI, M. Albert WALLECK

**MEMBRES ABSENTS EXCUSES** :

Mme Brigitte BECK-ERNWEIN

**Secrétaire de Séance** : Mme Aurélia MAYERY

**Assistait également à la séance** : Mme Stéphanie WINKEL HEINTZ

### **ORDRE DU JOUR**

- Comptabilisation des dotations aux provisions : Modification des écritures budgétaires,
- Tirage au sort du jury criminel pour l'année 2017,
- Lire en Fête 2016 : Demande de subvention au Conseil Départemental de la Moselle,
- Demande de subvention au titre du dispositif d'appui à l'investissement public local pour la réhabilitation du groupe scolaire,
- Augmentation du temps de travail des postes d'agents dans le cadre du dispositif "contrat d'accompagnement dans l'emploi",
- Compte rendu des décisions budgétaires et par délégation de pouvoir,
- Divers.

Les élus approuvent à l'unanimité le compte rendu du précédent conseil municipal

- Demande de subvention au titre du dispositif d'appui à l'investissement public local pour la réhabilitation du groupe scolaire :

**La délibération est reportée à un prochain conseil municipal**

## 2016-47 COMPTABILISATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS : MODIFICATION DES ECRITURES BUDGETAIRES

Madame le Maire rappelle la délibération du 7 mars 2016 ayant pour objet la constitution d'une provision d'un montant de 727.84 € au titre des débiteurs défaillants. Suite à cette décision, la somme de 728 € a été inscrite au budget primitif à l'article 6817 – chapitre 043 en dépense de fonctionnement et à l'article 7817 – chapitre 043 en recette de fonctionnement.

Toutefois, ces écritures présentent une anomalie et Madame le Maire propose de les modifier comme suit :

Dépenses de fonctionnement		Recettes de fonctionnement	
Article / chapitre	Montant	Article / chapitre	Montant
6817 / 043	- 728 €	7817 / 043	- 728 €
6817	+ 728 €	7817	+ 728 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide d'adopter la proposition ci-dessus,
- charge Madame le Maire de prendre toutes mesures et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente.

## 2016-48 TIRAGE AU SORT POUR LE JURY CRIMINEL POUR L'ANNEE 2017

Madame le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'en vue de dresser la liste préparatoire de la liste annuelle du jury criminel pour l'année 2017, il doit être tiré au sort, publiquement, à partir de la liste électorale, un nombre de noms égal au triple de celui fixé par l'arrêté préfectoral pour la circonscription. Pour la constitution de cette liste préparatoire, ne sont pas retenues les personnes qui n'auront pas atteint l'âge de 23 ans en 2017.

Pour l'année 2017, le nombre de jurés pour la commune d'Ennery est fixé à 1 ; il est donc nécessaire de tirer au sort 3 noms de personnes sur les listes électorales.

Madame le Maire,

Vu l'article 261 du Code de procédure pénale,

Vu l'arrêté préfectoral n°2016/DLP/1/126 en date du 31 mars 2016 fixant la répartition des jurés pour l'année 2017,

Procède au tirage au sort, à partir de la liste électorale, de 3 personnes pour l'établissement de la liste préparatoire communale pour l'année 2017 du Jury Criminel :

N° de l'électeur	NOM, Prénom	Adresse
1398	VITOUX Dominique	17 rue de la Liberté
1213	SCHMAUCH Jérôme	15 route de Flévy
1730	WIESEN Jérémy	31 rue Marc Chagall

**2016-49 LIRE EN FETE 2016 : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA MOSELLE**

Mme le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que les Bibliothèques des communes d'Ay-Sur-Moselle, Argancy, Trémery et Ennery travaillent en coopération pour réaliser l'opération « Lire en Fête » du Conseil Départemental de la Moselle.

La 10<sup>e</sup> édition, qui se déroulera au long du mois d'octobre 2016, est placée sous le signe des héros d'hier, d'aujourd'hui et de demain. Des actions seront mises en place, de même que des partenariats avec les écoles et les services périscolaires. Le temps fort de la manifestation ouverte à tout public se déroulera à Ennery, à l'Espace 17, le 14 octobre 2016 : un Forum des Bibliothèques et des Ateliers auront lieu de 17h à 19h et seront suivis d'une représentation du Théâtre Dest d'un montant de 1 939.50 € TTC.

Les quatre communes supportent à part égale cette dépense de laquelle sera déduite la subvention du Conseil Départemental de la Moselle. Dans le cadre de la coopération, Ennery pilote le dossier en 2016 : la commune est chargée de prendre en charge la dépense totale, d'obtenir un soutien financier puis le remboursement par chaque commune de la part à sa charge.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de solliciter un soutien financier du Conseil Départemental de Moselle, afin de réaliser l'opération Lire en Fête en 2016,
- Décide que la dépense totale sera prélevée sur les crédits prévus à cet effet à l'article 6232 du budget primitif de la commune,
- Précise que la part non subventionnée sera supportée de manière égale par les 4 communes partenaires dans le cadre de cette opération,
- Précise que la part non subventionnée sera financée par les fonds propres des communes, et qu'en cas de non obtention de la subvention sollicitée, les communes augmenteront d'autant leur participation,
- charge Madame le Maire de prendre toutes mesures et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente.

**2016-50 AUGMENTATION DU TEMPS DE TRAVAIL DES POSTES D'AGENTS DANS LE CADRE DU DISPOSITIF "CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI"**

Madame le Maire rappelle que, par délibération en date du 8 septembre 2014, le Conseil Municipal a créé deux emplois de la commune au titre du dispositif «contrat d'accompagnement dans l'emploi ». Ces contrats sont de durée de temps travail annualisé respective de 28h32 et 31h02 par semaine.

Compte tenu des aménagements nécessaires des bâtiments communaux et du départ à la retraite d'un agent de la commune, Madame le Maire propose d'augmenter le temps de travail des deux contrats afin qu'ils passent respectivement à 32h25 et 35h par semaine.

Vu le décret n° 2009-1442 du 25 novembre 2008 relatif au contrat unique d'insertion - contrat d'accompagnement dans l'emploi

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide d'augmenter le temps de travail hebdomadaire de 28h32 à 32h25 et de 31h02 à 35h00 à compter du 1<sup>er</sup> juin 2016,
- indique que la rémunération est fixée sur la base minimale du SMIC horaire multiplié par le nombre d'heures de travail,
- autorise Madame le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires et à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente.

➤ **COMPTE RENDU DES DECISIONS BUDGETAIRES ET PAR DELEGATION DE POUVOIR**

✓ **Décisions budgétaires**

• **2016-10**

Transfert de crédits des dépenses imprévues : Section d'investissement :

DEPENSES			RECETTES		
Article	Libellé	Montant	Art.	Libellé	Montant
020	Dépenses imprévues	-6702			
1605-21561	équipement du nouveau véhicule de la police municipale	6702			

• **2016-14**

Transfert de crédits des dépenses imprévues : Section d'investissement :

DEPENSES			RECETTES		
Article	Libellé	Montant	Art.	Libellé	Montant
020	Dépenses imprévues	-39390			
1623-2312	Columbarium	23870			
1624-2315	Parkings et trottoirs rue des Blanchards, rue du Presbytère et rue de Metz	15520			

✓ **Décisions par délégation de pouvoir :**

• **2016-06**

Réalisation par l'entreprise TECHNIGAZON du carottage, regarnissage, fourniture de produits et décompactage du terrain d'honneur et broissage de surface du terrain synthétique. Le montant de la commande s'élève à 11 780.12 € TTC.

• **2016-07**

Acceptation et règlement des frais d'honoraire dus à la Société d'avocats COSSALTER & DE ZOLT pour le dossier n° 16041, facture N° 8114 du 17/03/2016 s'élevant à 720 €.

• **2016-08**

Attribution et signature du marché public de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du groupe scolaire Albert Camus à l'entreprise Jean-Pierre COLLET Architecte. Le montant de rémunération provisoire de la mission s'élève à 73 440 € TTC.

• **2016-09**

Attribution du marché de fourniture du plancher pour l'extension de la patinoire à la société GUICHARD COLLECTIVITES pour un montant de 5 268 € TTC.

- **2016-11**

Attribution du marché pour l'aménagement d'un parking drainant desservant l'Espace 17 – Lot 1 – Voirie et Réseaux Divers à l'entreprise LINGENHELD TP. Le montant du marché s'élève à 173 875.80 € TTC.

- **2016-12**

Attribution du marché pour l'aménagement d'un parking drainant desservant l'Espace 17 – Lot 2 – Espaces Verts à la SAS A KEIP. Le montant du marché s'élève à 6 308.40 € TTC.

- **2016-13**

Attribution du marché pour travaux sur couverture bac acier de la salle de judo au DOJO à la société CIBE. Le montant de la commande s'élève à 5 112,00 € TTC

- **2016-15**

Attribution du marché de travaux d'aménagement de places de parking rue des Blanchards à la société JEAN LEFEBVRE LORRAINE pour un montant de 6 079.20 € TTC.

- **2016-16**

Attribution du marché de travaux d'implantation d'un columbarium à la société CIMTEA pour un montant de 23 863.46 € TTC.

- **DIVERS : Informations :**

**INSOLIVRES 2016 : du 7 au 24 juin : « Voyage dans l'Univers du Manga »  
L'information sera distribuée dans le Flash Info**

Rien ne restant à l'ordre du jour, Madame le Maire déclare la session close à 21h45

Le Maire,  
Ghislaine MELON